

Social

Ces patrons en faillite, sans droit au chômage

Le Covid est passé, ses aides aussi, les dettes restent et les chiffres d'affaires stagnent : le nombre de défaillances d'entreprise est en forte hausse, mettant leurs dirigeants au chômage – mais sans assurance. Face à cette situation, l'association GSC (Garantie sociale des chefs d'entreprise) lance l'alerte.

L'année dernière, 11 220 commerçants ont fermé boutique, 30 % de plus que l'année précédente. Et 12 071 patrons du BTP, 40 % de plus. Et 6 964 patrons de l'hôtellerie-café restauration, 42 % de plus... Au total, 51 555 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi, un record depuis 2016.

« Les chiffres sont très alarmants, mais malheureusement peu surprenants, commentait alors Anthony Streicher, président de l'association GSC (Garantie sociale des chefs d'entreprise), qui en énumère les causes : Hausse de taux d'intérêt, surendettement des entreprises, fin des aides Covid et du moratoire de l'Urssaf... »

« Pas des zombies ! »

Ce dernier point est décisif. Le couperet du remboursement des PGE (prêts garantis par l'État) a souvent été évo-

qué mais le report des échéances a émué la menace. En revanche, les petites entreprises se retrouvent avec des arriérés importants à payer à l'Urssaf, qui avait suspendu les versements sous la pandémie.

Mais il faut affiner l'analyse. « On a laissé penser que les aides Covid avaient permis à des entreprises en difficulté de tenir, qui seraient aujourd'hui rattrapées par les défauts. Ça a été vrai, mais depuis septembre, ce n'est plus ça », nous explique Thierry Million, directeur des études Altares, cabinet de données sur les entreprises. « Ce ne sont pas des zombies qui ont profité des aides aussi longtemps que possible. Ce sont surtout des entreprises qui n'ont pas rencontré le chiffre d'affaires attendu, et qui par conséquent ne peuvent pas rembourser. »

L'immobilier toujours en grande difficulté

La tendance est à une légère amélioration ou moindre dégradation en 2024. Au premier trimestre, le nombre de défaillances d'entreprise a été de 17 000, au plus haut depuis dix ans.

« La barre symbolique des 60 000 défauts sur douze mois a été franchie en février, pour la première fois depuis

l'été 2016 », souligne Altares. Mais le rythme de l'augmentation ralentit.

Et l'évolution est confirmée sur les derniers chiffres du mois d'avril. Sur les quatre premiers mois de l'année, le nombre de défaillances dépasse les 23 000, en hausse de 22 % sur la période de l'année précédente. Mais en 2023, la hausse avait été de 44 %... Les activités qui restent « sous fortes tensions », commente Thierry Million, sont l'immobilier et dans une moindre mesure le bâtiment – au fond le même grand secteur de la construction.

En moyenne, 46 ans

L'addition se paie en salariés mis au chômage – et en patrons sans emploi ni chômage. Car les chefs d'entreprise ne sont pas à l'Unédic, ils ne peuvent percevoir d'allocations quand ils perdent leur activité (*lire par ailleurs*). Ils sont en moyenne âgés de 46 ans, et ils étaient en fonction depuis moins de sept ans, période la plus souvent trop courte pour

assurer ses arrières.

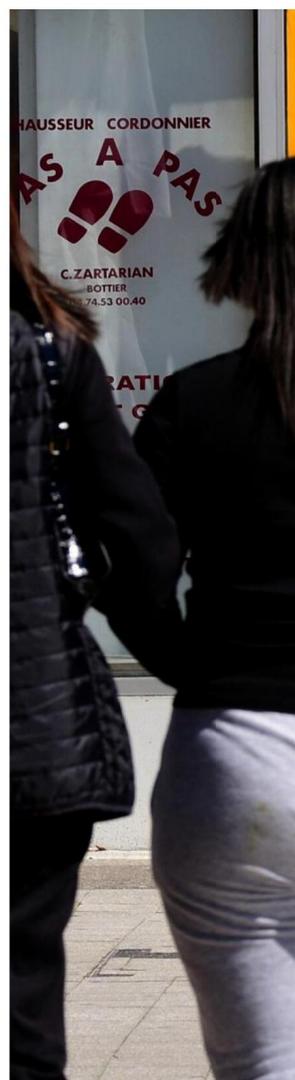
Et c'est l'alerte lancée par Anthony Streicher, le président de la GSC, association privée d'assurance contre le chômage, face à la hausse des défaillances d'entreprise : « Depuis deux ans, je ne cesse d'alerter sur cette réalité et sur la nécessité d'informer les chefs d'entreprise sur les solutions « perte d'emploi » à leur disposition. L'inaction ne doit plus être une option. »

Michel Picon, président de l'U2P qui fédère nombre de ces petits patrons, renchérit : « La grande majorité des chefs d'entreprise qui ont perdu leur emploi l'année dernière n'avait rien prévu pour se prémunir du chômage auquel ils doivent faire face. La GSC est un filet de sécurité créé par l'U2P, le Medef et la CPME. J'encourage tous les chefs d'entreprise à se couvrir. » En parlant de « grande majorité », Michel Picon pratique l'euphémisme : 1 % seulement des chefs d'entreprise s'assurent aujourd'hui contre l'échec.

● **Dossier réalisé par Francis Brochet**

11 220

Comme le nombre de commerçants qui ont fermé boutique en 2023, soit 30 % de plus que l'année précédente.



« Ne banalisons pas l'échec, ce n'est pas un diplôme ! »

« En 2006, je me suis retrouvé sur le carreau ». Ainsi commence le récit de Dimitri Pivot, ancien chômeur, créateur de l'association de soutien aux patrons sans emploi Second souffle. « Je fabriquais du mobilier pour les enfants, on avait une quarantaine de corners en France, et puis j'ai voulu créer des boutiques, devenir franchiseur. En 2004, j'avais reçu le premier prix de la création d'entreprise en France... Mais j'étais sous-capitalisé. Je me suis retrouvé sur le trottoir avec mes deux valises, 120 000 euros de dettes et la valse des huissiers devant la porte. »

« Comment allez-vous ? » Dimitri Pivot a rebondi assez vite et trouvé un nouvel emploi au bout d'un an. Mais il n'a pas oublié son désarroi au lendemain de la fermeture de l'entreprise : « Je me suis dit : je vais me faire aider. Et j'ai vu qu'au-

cune organisation n'existait pour aider les entrepreneurs en difficulté. » En 2010, il fonde donc avec son épouse Second souffle.

La priorité est toujours de remonter le moral du chef d'entreprise : « Je ne veux pas faire de pathos, explique Dimitri Pavot, mais la première question qu'on pose, à Second Souffle, c'est : "Comment allez-vous ?" Parce qu'il y a des moments où on se demande ce qu'on va faire, on se dit qu'on ne s'en sortira jamais... Et quand on monte sa boîte, c'est pas pour se planter. On n'envisage pas l'échec, alors que le risque est très important : quasiment une entreprise sur deux (43 %) ne passe pas le cap des trois ans. »

Son association soutient aussi tous ces autoentrepreneurs qui courent après leur chiffre d'affaires, « qui vivent entre le Smic et le RSA ». Beaucoup ont créé leur microentreprise alors

qu'ils étaient au chômage, comptant sur les allocations – et déchantent si le succès n'est pas au rendez-vous quand les allocations s'arrêtent. Le problème est qu'alors, ils n'ont plus droit au chômage.

Juste une case à cocher

Il tient surtout à relativiser le discours en vogue sur la valeur de l'échec. « À ceux qui vous disent que l'échec c'est formidable, que ça apprend plein de choses, je réponds : vous m'en reparlez quand vous aurez les deux pieds dans le béton ! Moi, j'ai pu rebondir, et je sais maintenant que l'échec m'a enrichi. Mais qu'on ne vienne pas vous parler des vertus de l'échec quand vous êtes sur le trottoir. Il faut dédramatiser l'échec, mais ne surtout pas le banaliser – ce n'est pas un diplôme. »

Il ne croit guère à l'émergence d'une véritable assurance chômage pour les



Dimitri Pivot (à droite) avec Thibaut Guilluy, directeur de France Travail. Photo DR

patrons. Il estime cependant qu'une mesure pourrait déjà limiter les dégâts : « A la création de l'entreprise, quand on dépose les statuts,

prévoir une case pour l'assurance pour perte d'activité – et le créateur peut cocher ou pas. » Simple, en effet – et utile.